

Sainte Marie Siche le 7 mars 2023

COLLEGE DU TARAVU
Site P BUNGELMI PETRETO
Site A GIUSTI SAINTE MARIE SICHE
20190 SAINTE MARIE SICHE
Tél. 04 95 25 70 63
Intendance
Tél. 04 95 25 70 65
Mail ce.i62000045e@ac-corse.fr

Cahier des charges
Marché à procédure adaptée
« Voyage scolaire à Galéria : Transport, hébergement, et assurance, élèves et accompagnateurs »

Le présent cahier des charges régit le marché susvisé et ses clauses ont valeur contractuelle.

Ce marché est un marché passé selon une procédure adaptée, en application de l'Ordonnance 2018-1074 du 26.11.2018 et du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, relatifs à la commande publique.

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Madame MAISTRE Anne, Principale.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Christine TOMASI, Agent Comptable du lycée Fesch.

Les candidats transmettent leur offre par l'intermédiaire de la plate-forme de publication des marchés publics des établissements d'enseignement : **aji-France.com**.

Objet, nature, et durée du marché :

Article 1 : objet du marché :

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, hébergement (tous repas inclus), droits d'entrée sur place, et assurance durant le voyage scolaire à Galéria, dont descriptif ci-dessous.

Les effectifs **prévus** sont de : **31** (28 élèves et 3 accompagnateurs).

Article 2 : nature du marché :

Le marché porte sur une prestation unique.

Article 3 : allotissement :

Le marché comporte un lot unique.

Article 4 : descriptif des besoins :

Voyage scolaire en Corse avec 2 nuitées Projet pédagogique : « **L'ACEDDI IN CORSICA** »

Période envisagée :

Du Mercredi 22 mars 2023 au Vendredi 24 mars 2023

Effectifs prévus : 28 élèves (11 filles + 17 garçons) et 3 accompagnateurs.

Programme :

Jour 1 : Mercredi 22 mars 2023

Rendez-vous sur les deux sites 8h15 départ en Autocar :

Pitretu Bicchisgià /Sta Maria Sichè → Galeria ;

Installation à CASA MARINA (PARC NATUREL DE CORSE) en pension complète: emplacement impératif afin de faciliter l'intervention découverte environnement et développement durable, les déplacements et la proximité des lieux de visites

Jour 2 : Jeudi 23 mars 2023 :

Galeria → étang de Chjurlinu (Eco musée du fortin) et retour à Galeria + Dîner

Panier repas de midi fournis par CASA MARINA

Jour 3 : Vendredi 24 mars 2023

Galeria → Sta Maria Sichè/Pitretu Bicchisgià.

Panier repas de midi fournis par CASA MARINA

- Charges

Le tarif doit inclure

- ◆ le transport en autocar.
- ◆ l'hébergement en pension complète à CASA MARINA Galéria
- ◆ 28 élèves (11 filles + 17 garçons) 3 adultes (en single)].
- ◆ les repas en pension complète (**tous déjeuners et panier repas inclus**).

Formalités administratives – paiement :

Article 5 : modalité de remise des offres

Les candidats transmettront leur(s) offre(s) sur le site AJI (www.aji-France.com) avant le 14 mars 2023 à 12h00.

Article 6 : attribution du marché – recours-négociation- classement sans suite

La décision d'attribution du marché est publiée par l'intermédiaire de la plate-forme « aji-France.com ». Les candidats non retenus disposent d'un délai de recours précontractuel devant le tribunal administratif de Bastia de dix jours ouvrés à compter de la publication de l'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Il se réserve le droit de classer sans suite les offres si elles dépassent l'estimation.

Article 7 : prix

Les prix **sont fermes** sur la durée du contrat.

Article 8 : paiement

La facture, portant les mentions suivantes : Nom et adresse du collègue

N° SIRET et APE ou RCS du prestataire

Référence de la commande

Dates de facturation et de réalisation de la prestation

Enonciation précise et détaillée des prestations facturées

(PUHT, PTTC).

IBAN et BIC.

sera transmise sous forme électronique sur le portail internet Chorus Pro, hors périodes de congés scolaires, afin de ne pas allonger le délai de traitement.

Les règlements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture, après service fait.

Le fournisseur retenu aura la possibilité de demander un acompte de 70% maximum du coût total de la prestation, suivant les règles applicables en matière de comptabilité publique.

Article 9 : contentieux

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

La Principale,
détenteur du pouvoir adjudicateur,

Anne MAISTRE